

JUIN 2014

VERIFICATION DES TITRES D'ELIGIBILITE RAPPORT DU BUREAU DU GRAND CONSEIL

Le Bureau du Grand Conseil s'est réuni mardi 27 mai 2014 pour prendre connaissance des pièces justificatives relatives à l'élection d'un nouveau député en remplacement d'une collègue démissionnaire.

Conformément à l'article 66, alinéa 1, de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), en cas de vacance de siège pendant la législature, le Secrétariat général du Grand Conseil invite le Bureau d'arrondissement à le repourvoir dans un délai de cinq semaines. Selon l'extrait de procès-verbal du Bureau électoral de l'arrondissement de Lausanne, sous-arrondissement Lausanne-Ville, est déclaré élu au Grand Conseil :

M. Julien EGGENBERGER, né le 20 août 1980, originaire de Prilly (VD) et de Grabs (SG), enseignant de profession, domicilié à l'avenue de Mon-Repos 4, 1005 Lausanne, qui remplace, au sein du groupe socialiste, Mme Rebecca RUIZ, démissionnaire. A préalablement refusé le siège en tant que premier suppléant éligible de la même liste : M. Olivier FALLER.

En vertu de l'article 23, alinéa 3 de la loi sur le Grand Conseil du 8 mai 2007, le Bureau, composé de M^{mes} et MM. Laurent WEHRLI, Président, Roxanne MEYER KELLER, deuxième Vice-Présidente, Grégory DEVAUD, Martine MELDEM, Sylvie PODIO, Michel RENAUD, Membres, et du soussigné, a constaté la parfaite légalité de cette élection et vous propose de l'accepter telle que présentée.

Lausanne, le 27 mai 2014.

Le rapporteur:
(Signé) *Jacques Nicolet*
Premier Vice-Président